



---

# VILLE DE QUÉBEC

Conseil de la ville

---

RÈGLEMENT R.V.Q. 2754

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE  
PROGRAMME D'INTERVENTION ET DE RESTAURATION DE  
BÂTIMENTS SITUÉS DANS DES SECTEURS À VALEUR  
PATRIMONIALE RELATIVEMENT À CERTAINES  
DISPOSITIONS**

---

**Avis de motion donné le 15 avril 2019  
Adopté le 21 mai 2019  
En vigueur le 22 mai 2019**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce règlement modifie le Règlement sur le programme d'intervention et de restauration de bâtiments situés dans des secteurs à valeur patrimoniale afin d'ajouter des bâtiments à valeur patrimoniale à la liste des bâtiments admissibles au versement d'une subvention.*

*Ce règlement hausse à 50 % le pourcentage d'aide des dépenses admissibles, à l'exception des travaux de restauration de toitures traditionnelles pour lesquels l'aide financière accordée peut atteindre 70 % de la dépense admissible.*

*Enfin, ce règlement augmente à 50 000 \$ le maximum de la subvention versée pour un immeuble lorsque les travaux portent sur la restauration de la toiture traditionnelle.*

## **MODIFICATION AVANT ADOPTION**

*Ce règlement est modifié avant adoption par l'insertion, après l'article 5 de ce règlement, de ce qui suit :*

*« 5.1. Ce règlement est modifié par l'insertion, après le premier alinéa de l'article 22, de ce qui suit :*

*Malgré le premier alinéa, dans le cas où le deuxième alinéa de l'article 19 s'applique, la limite de 50 % du coût des travaux admissibles est remplacée par 70 % du coût des travaux susdits.*

*« 5.2. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 23.1, de ce qui suit :*

*« 23.2. Après l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'intervention et de restauration de bâtiments situés dans des secteurs à valeur patrimoniale relativement à certaines dispositions, R.V.Q. 2754, les dispositions du présent règlement tel que modifié, ont effet à l'égard de tous les requérants ayant obtenu une confirmation de réserve de subvention en conformité de l'article 5 à compter du 2 janvier 2019. ».*

## **RÈGLEMENT R.V.Q. 2754**

### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME D'INTERVENTION ET DE RESTAURATION DE BÂTIMENTS SITUÉS DANS DES SECTEURS À VALEUR PATRIMONIALE RELATIVEMENT À CERTAINES DISPOSITIONS**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**1.** L'article 1 du *Règlement sur le programme d'intervention et de restauration de bâtiments situés dans des secteurs à valeur patrimoniale*, R.V.Q. 959 et ses amendements, est modifié par le remplacement de la définition de « directeur » par ce qui suit :

« « directeur » : le directeur du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement ou son représentant; ».

**2.** L'article 10 de ce règlement est modifié par :

1° l'insertion, après le sous-paragraphe *k*) du paragraphe 13°, de ce qui suit :

« *l*) 8380, boulevard de l'Ormière; »;

2° l'insertion, après le sous-paragraphe *u*) du paragraphe 14°, de ce qui suit :

« *v*) 1889, route de l'Aéroport;

« *w*) 2497, avenue Notre-Dame;

« *x*) 2569, avenue Notre-Dame;

« *y*) 3719-3721, avenue Notre-Dame;

« *z*) 3731, avenue Notre-Dame;

« *ai*) 3947, avenue Notre-Dame;

« *bi*) 7960, boulevard Wilfrid-Hamel;

« *ci*) 16, rue Le Maistre;

« *di*) 1703 à 1705, rue de Champigny Est;

« *ei*) 109, rang Sainte-Anne;

« *fi*) 1245, avenue Maguire;

« *gi*) 97, avenue du Collège; »;

3° l'insertion, après le sous-paragraphe *m*) du paragraphe 15°, de ce qui suit :

« *n*) 1175, boulevard Louis-XIV;

« *o*) 1435, boulevard Louis-XIV;

« *p*) 1589, boulevard Louis-XIV;

« *q*) 864, carré De Tracy Est;

« *r*) 950, carré De Tracy Est;

« *s*) 986, carré De Tracy Ouest;

« *t*) 640, boulevard Louis-XIV;

« *u*) 14012, boulevard Henri-Bourassa;

« *v*) 21073, boulevard Henri-Bourassa;

« *w*) 5555 à 5559, 1ère Avenue;

« *x*) 118 à 122, 43e Rue Ouest;

« *y*) 386, 66e Rue Ouest;

« *z*) 225, 67e Rue Est;

« *ai*) 170, 71e Rue Est;

« *bi*) 900, place Pigalle;

« *ci*) 490 à 492, côte Bédard;

« *di*) 535, côte Bédard;

« *ei*) 2205, rue de Belleville;

« *fi*) 1700, avenue de la Rivière-Jaune;

« *gi*) 2275, avenue de la Rivière-Jaune;

« *hi*) 8191, avenue du Zoo;

« *ii*) 1216, rue du Maine;

« *ji*) 5218, place des Lys;

« 16° les bâtiments d'intérêt patrimonial de l'Arrondissement de Beauport suivants :

« *a*) 2400, avenue D'Estimauville;

« *b*) 2401, chemin de la Canardière;

« *c*) 2483, chemin de la Canardière;

« *d*) 2601, chemin de la Canardière;

« *e*) 3381, rue Guimont;

« *f*) 3440, rue Guimont;

« *g*) 2285 à 2291, avenue Renouard;

« *h*) 3395 à 3399, rue Loyola;

« *i*) 2915, avenue du Bourg-Royal;

« *j*) 740, boulevard des Chutes;

« *k*) 765, boulevard des Chutes;

« *l*) 773, boulevard des Chutes;

« *m*) 838 à 840, boulevard des Chutes;

« *n*) 2, rue Saint-Edmond;

« *o*) 15, rue Saint-Edmond;

« *p*) 22, rue Saint-Edmond;

« *q*) 34, rue Saint-Edmond;

« *r*) 133, rue du Manège;

« *s*) 2, rue Chapais;

« *t*) 86, avenue de la Falaise;

« *u*) 21 à 23, avenue du Collège;

- « v) 170, rue Odette-Pinard;
- « w) 172, rue Odette-Pinard;
- « x) 412, avenue Sainte-Thérèse;
- « y) 275, avenue Saint-Michel;
- « z) 19 et 20, avenue Saint-Grégoire;
- « ai) 27, avenue Saint-Grégoire;
- « bi) 43 à 46, avenue Saint-Grégoire;
- « ci) 96, avenue Saint-Grégoire;
- « di) 103 à 108, avenue Saint-Grégoire;
- « ei) 4577, boulevard Sainte-Anne;
- « fi) 4655, boulevard Sainte-Anne;
- « gi) 37 à 101, boulevard Magella-Laforest;
- « hi) 4, rue Monseigneur-Marc-Leclerc;
- « ii) 30, rue Monseigneur-Marc-Leclerc;
- « ji) 49, avenue Ruel;
- « ki) 85 à 89, avenue Ruel;
- « li) 131 à 135, avenue Ruel;
- « mi) 336, avenue Ruel;
- « ni) 2, 101e Rue;
- « oi) 270 à 272, 107e Rue;
- « pi) 32 à 36, côte de Courville;
- « qi) 37, avenue des Cascades;
  
- « 17° les bâtiments d'intérêt patrimonial de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles suivants :
- « a) 3666, route de l'Aéroport;

- « b) 1734, boulevard Pie-XI Nord;
- « c) 143, rue Lessard;
- « d) 50, rue Parent;
- « e) 57, rue Maurice-Barthe;
- « f) 12410, boulevard Valcartier;
- « g) 16469, boulevard Valcartier;
- « h) 2016, avenue du Lac-Saint-Charles;
- « i) 1, rue de la Prise-d'Eau;
- « j) 285, rue des Vieux-Pins;
- « k) 12655, boulevard de la Colline;
- « l) 11495, avenue Rigaud;
- « m) 216, rue Georges-Cloutier. ».

**3.** L'article 15.1 de ce règlement est modifié par le remplacement, au premier alinéa, de « 10°, 13°, 14° et 15° » par « 10°, 13°, 14°, 15°, 16° et 17° ».

**4.** L'article 19 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement, au premier alinéa, de « 40 % » par « 50 % »;

2° le remplacement du deuxième alinéa par ce qui suit :

« Malgré le premier alinéa, une subvention égale à 70 % du coût des travaux admissibles est versée pour les travaux relatifs à une toiture visée au paragraphe 5° de l'article 12, au paragraphe 1° de l'article 14 et au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 15. ».

**5.** L'article 20 de ce règlement est modifié par l'insertion, après le premier alinéa, de ce qui suit :

« Malgré le premier alinéa, si des travaux admissibles faisant l'objet de la demande sont ceux visés au paragraphe 5° de l'article 12, au paragraphe 1° de l'article 14 et au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 15, le montant maximum de la subvention qui peut être versé pour un immeuble est de 50 000 \$.

« Dans le cas des bâtiments visés par le deuxième alinéa du présent article, aucune autre demande de subvention ne peut être acceptée pour des travaux visés au paragraphe 5° de l'article 12, au paragraphe 1° de l'article 14 et au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 15 dans un délai de 24 mois suivant la confirmation de la réserve de subvention. ».

**5.1.** Ce règlement est modifié par l'insertion, après le premier alinéa de l'article 22, de ce qui suit :

« Malgré le premier alinéa, dans le cas où le deuxième alinéa de l'article 19 s'applique, la limite de 50 % du coût des travaux admissibles est remplacée par 70 % du coût des travaux susdits. ».

**5.2.** Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 23.1, de ce qui suit :

« **23.2.** Après l'entrée en vigueur du *Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'intervention et de restauration de bâtiments situés dans des secteurs à valeur patrimoniale relativement à certaines dispositions*, R.V.Q. 2754, les dispositions du présent règlement tel que modifié ont effet à l'égard de tous les requérants ayant obtenu une confirmation de réserve de subvention en conformité de l'article 5, à compter du 2 janvier 2019. ».

**6.** Ce règlement est modifié par le remplacement de l'annexe X par l'annexe X du présent règlement.

**7.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



ANNEXE I  
(*articles 17 et 24*)

LISTE DE PRIX

## ANNEXE X

(articles 17 et 24)

### LISTE DE PRIX

#### SECTION 1 - MURS EXTÉRIEURS

1,01	Dégarnissage de parement léger	33 \$	par mètre carré
1,02	Dégarnissage de crépis sur fondation et murs	77 \$	par mètre carré
1,03	Dégarnissage de maçonnerie	112 \$	par mètre carré
1,04	Percement d'un mur de pierre pour ventilation	281 \$	par unité
1,05	Percement d'un mur de béton	200 \$	par mètre carré
1,06	Pose de déclin de vinyle	75 \$	par mètre carré
1,07	Pose de ou fibre de bois pressé	108 \$	par mètre carré
1,08	Pose de parement aluminium	150 \$	par mètre carré
1,09	Pose de fibrociment	92 \$	par mètre carré
1,10	Pose de déclin traditionnel à gorge	185 \$	par mètre carré
1,11	Pose d'acier émaillé	80 \$	par mètre carré
1,12	Pose de tôle traditionnelle	250 \$	par mètre carré
1,13	Pose d'enduit polymère sur isolant	138 \$	par mètre carré
1,14	Pose de bardeaux de cèdre	237 \$	par mètre carré
1,15	Pose de crépi traditionnel (badigeon)	146 \$	par mètre carré
1,16	Pose de crépi ligné et ruban	160 \$	par mètre carré
1,17	Pose d'un crépi avec treillis	92 \$	par mètre carré
1,18	Pose de crépi sur fondation	65 \$	par mètre carré
1,19	Pose de brique	287 \$	par mètre carré
1,20	Pose de pierre	510 \$	par mètre carré
1,21	Pose de pierre de taille bouchardée	752 \$	par mètre carré
1,22	Pose de revêtement de granite	1 109 \$	par mètre carré
1,23	Pose de panneau en béton	99 \$	par mètre carré
1,24	Réfection de joints de brique	362 \$	par mètre carré
1,25	Réfection de joints de pierre	249 \$	par mètre carré
1,26	Construction d'un mur extérieur	253 \$	par mètre carré
1,27	Pose de fourrure	13 \$	par mètre carré
1,28	Pose de carton-fibre	13 \$	par mètre carré

1,29	Pose de gyplap	24 \$	par mètre carré
1,30	Pose de pare-air	12 \$	par mètre carré
1,31	Pose de pare-air avec complément d'isolation thermique	17 \$	par mètre carré
1,32	Tête de cheminée	446 \$	par unité
1,33	Réfection d'une cheminée (600mm x 600 mm)	9 460 \$	par unité
1,34	Linteau de fenêtre en acier	373 \$	par mètre linéaire
1,35	Linteau de fenêtre en pierre	727 \$	par mètre linéaire
1,36	Allège de fenêtre	343 \$	par mètre linéaire
1,37	Élément architectural traditionnel	825 \$	par mètre carré
1,38	Nettoyage à l'eau sous pression	42 \$	par mètre carré
1,39	Nettoyage par décapant	86 \$	par mètre carré
1,40	Nettoyage au jet de sable	58 \$	par mètre carré
1,41	Pose d'un joint de scellant à la jonction des bâtiments	40 \$	par mètre linéaire
1,42	Peinture de mur extérieur	33 \$	par mètre carré
1,43	Échafaudage	110 \$	par unité
1,44	Nacelle et plate forme élévatrice	400 \$	par jour
1,45	Conteneur	720 \$	par unité
1,46	Difficulté d'accès au site	330 \$	par unité
1,47	Éléments hors liste	400 \$	par unité
1,48	Difficulté d'exécution de travaux	330 \$	par unité
1,49	Pose de déclin de vinyle (C.N.)	55 \$	par mètre carré
1,50	Pose de fibrociment ou fibre de bois pressé (C.N)	77 \$	par mètre carré
1,51	Pose d'acier émaillé (C.N.)	66 \$	par mètre carré
1,52	Pose de tôle traditionnelle (C.N.)	209 \$	par mètre carré
1,53	Pose d'enduit polymère sur isolant (C.N.)	127 \$	par mètre carré
1,54	Pose de brique (C.N.)	187 \$	par mètre carré
1,55	Pose de pierre (C.N.)	264 \$	par mètre carré
1,56	Pose de revêtement de granite (C.N.)	825 \$	par mètre carré
1,57	Pose de panneau en béton (C.N.)	83 \$	par mètre carré
1,58	Construction d'un mur extérieur (C.N)	194 \$	par mètre carré
1,59	Pose de fourrure (C.N.)	11 \$	par mètre carré
1,60	Pose de carton-fibre (C.N.)	11 \$	par mètre carré
1,61	Pose de gyplap (C.N.)	20 \$	par mètre carré
1,62	Pose de pare-air (C.N.)	8 \$	par mètre carré
1,63	Pose de crépi sur fondation (C.N.)	57 \$	par mètre carré

1,64	Allège de fenêtre (C.N.)	103 \$	par mètre linéaire
1,65	Linteau de fenêtre en acier (C.N.)	110 \$	par mètre linéaire

## SECTION 2 - OUVERTURES

2,01	Démantèlement d'une fenêtre ou d'une porte	66 \$	par unité
2,02	Porte en acier	1 600 \$	par unité
2,03	Porte vitrée commercial ou multifamilial	1 681 \$	par unité
2,04	Porte en bois	551 \$	par unité
2,05	Porte traditionnelle simple (5)	4 200 \$	par unité
2,06	Porte à multiples carreaux (6)	4 640 \$	par unité
2,07	Porte à motif embossé (7)	5 250 \$	par unité
2,08	Porte française	3 200 \$	par unité
2,09	Porte-patio	1 800 \$	par unité
2,10	Porte cochère	8 000 \$	par unité
2,11	Imposte de porte	500 \$	par unité
2,12	Imposte de porte traditionnelle	900 \$	par unité
2,13	Seuil de porte	200 \$	par unité
2,14	Réparation de porte traditionnelle	1 980 \$	par unité
2,15	Fenêtre de sous-sol	418 \$	par mètre carré
2,16	Fenêtre standard	690 \$	par mètre carré
2,17	Fenêtre avec cadre d'acier et verre broché	550 \$	par mètre carré
2,18	Remplacement d'un thermos	402 \$	par mètre carré
2,19	Imposte cintrée pour ouverture standard	550 \$	par unité
2,20	Vitrine	880 \$	par mètre carré
2,21	Vitrine cintrée	1 100 \$	par mètre carré
2,22	Fenêtre traditionnelle simple (1)	1 760 \$	par mètre carré
2,23	Fenêtre à multiples carreaux (2)	2 420 \$	par mètre carré
2,24	Fenêtre traditionnelle cintrée simple (3)	2 684 \$	par mètre carré
2,25	Fenêtre traditionnelle cintrée à multiples carreaux (4)	3 300 \$	par mètre carré
2,26	Contre-fenêtre traditionnelle simple (1)	528 \$	par mètre carré
2,27	Contre-fenêtre traditionnelle à multiples carreaux (2)	660 \$	par mètre carré
2,28	Contre-fenêtre traditionnelle simple cintrée (3)	737 \$	par mètre carré
2,29	Contre-fenêtre traditionnelle à carreaux multiples cintrés (4)	836 \$	par mètre carré
2,30	Réfection de cadre structural	440 \$	par unité

2,31	Réparation de fenêtre ou porte standard	479 \$	par unité
2,32	Ensemble de poignée et serrure pour porte extérieure	249 \$	par unité
2,33	Réparation de fenêtre traditionnelle	1 100 \$	par unité
2,34	Élément architectural traditionnel	825 \$	par unité
2,35	Peinture de porte ou fenêtre	450 \$	par unité
2,36	Construction d'ouverture	488 \$	par mètre carré
2,37	Boucher une ouverture	660 \$	par mètre carré
2,38	Barre panique	375 \$	par unité
2,39	Ferme porte hydraulique	322 \$	par unité
2,40	Ouvre porte automatique	2 500 \$	par unité
2,41	Margelle	342 \$	par unité
2,42	Grille de soupirail	281 \$	par unité
2,43	Difficulté d'accès au site	330 \$	par unité
2,44	Éléments hors liste	400 \$	par unité
2,45	Conteneur	720 \$	par unité
2,46	Échafaudage	100 \$	par unité
2,47	Nacelle et plate forme élévatrice	400 \$	par jour
2,48	Porte en acier (C.N.)	990 \$	par unité
2,49	Porte française (C.N.)	1 925 \$	par unité
2,50	Porte-patio (C.N.)	1 540 \$	par unité
2,51	Imposte de porte (C.N.)	275 \$	par unité
2,52	Fenêtre standard (C.N.)	618 \$	par mètre carré
2,53	Margelle (C.N.)	233 \$	par unité

### **SECTION 3 - SAILLIES**

3,01	Dégarnissage de galerie et garde-corps	50 \$	par mètre carré
3,02	Dégarnissage de balcon fermé (hangar)	116 \$	par mètre carré
3,03	Dégarnissage de garde-corps	11 \$	par mètre linéaire
3,04	Dégarnissage de pontage et structure	39 \$	par mètre carré
3,05	Dégarnissage d'escalier	18 \$	par marche
3,06	Conteneur	720 \$	par unité
3,07	Galerie en bois traité	301 \$	par mètre carré
3,08	Galerie avec pontage en composite	538 \$	par mètre carré
3,09	Galerie avec pontage en cèdre	377 \$	par mètre carré

3,10	Structure de galerie et garde-corps en acier galvanisé	990 \$	par mètre carré
3,11	Structure de galerie en bois traité	135 \$	par mètre carré
3,12	Pontage de bois	98 \$	par mètre carré
3,13	Pontage de bois bouveté	135 \$	par mètre carré
3,14	Pontage de fibre de verre	300 \$	par mètre carré
3,15	Rehausser pontage d'une galerie (accès universel)	107 \$	par mètre carré
3,16	Garde-corps en bois traité	113 \$	par mètre linéaire
3,17	Garde-corps en aluminium	149 \$	par mètre linéaire
3,18	Garde-corps traditionnel	264 \$	par mètre linéaire
3,19	Garde-corps traditionnel type balustrade	451 \$	par mètre linéaire
3,20	Garde-corps en métal galvanisé	227 \$	par mètre linéaire
3,21	Garde-corps architectural en acier non peint	250 \$	par mètre linéaire
3,22	Rehaussement de garde-corps en métal	145 \$	par mètre linéaire
3,23	Main courante en métal ancrée au sol	203 \$	par mètre linéaire
3,24	Escalier en bois sans garde-corps	88 \$	par marche
3,25	Escalier avec garde-corps en bois	173 \$	par marche
3,26	Escalier et garde-corps en métal et marche en bois	264 \$	par marche
3,27	Escalier de métal tournant (supplément)	1 100 \$	par unité
3,28	Escalier et garde-corps galvanisé	330 \$	par marche
3,29	Escalier galv. tournant incluant marche et garde-corps	473 \$	par marche
3,30	Marche en bois	63 \$	par unité
3,31	Colonne bois, métal ou aluminium	60 \$	par mètre linéaire
3,32	Colonne architecturale simple en acier	88 \$	par mètre linéaire
3,33	Colonne architecturale en bois	155 \$	par mètre linéaire
3,34	Réparation d'une base de colonne architecturale en bois	385 \$	par unité
3,35	Rampe d'accès, galerie en bois traité	438 \$	par mètre carré
3,36	Courte rampe d'accès en bois - 610mm ou 24" ou moins	214 \$	par mètre carré
3,37	Soffite perforé	60 \$	par mètre carré
3,38	Soffite en pin	121 \$	par mètre carré
3,39	Fascia émaillé	33 \$	par mètre linéaire
3,40	Panneau d'accès à la cave	825 \$	par unité
3,41	Cabanon de descente de cave	4 730 \$	par unité
3,42	Rangement sur balcon	688 \$	par unité
3,43	Mur-écran	116 \$	par mètre carré
3,44	Marquise	578 \$	par mètre carré

3,45	Équerre de métal	330 \$	par unité
3,46	Corniche architecturale en bois 12" de haut	517 \$	par mètre linéaire
3,47	Corniche architecturale de base en acier galv.	880 \$	par mètre linéaire
3,48	Corniche architecturale en acier galv. avec modillons	1 650 \$	par mètre linéaire
3,49	Enseigne (un côté seulement)	2 750 \$	par mètre carré
3,50	Auvent fixe	495 \$	par mètre linéaire
3,51	Auvent rétractable	990 \$	par mètre linéaire
3,52	Gratter et sabler peinture	44 \$	par mètre carré
3,53	Peinture de galerie et structure de bois	46 \$	par mètre carré
3,54	Peinture d'escalier de bois	40 \$	par marche
3,55	Peinture de garde-corps en bois	61 \$	par mètre linéaire
3,56	Peinture et sablage d'escalier en métal + garde-corps	101 \$	par marche
3,57	Peinture et sablage de garde-corps en métal	68 \$	par mètre linéaire
3,58	Peinture de corniche	114 \$	par mètre linéaire
3,59	Échafaudage	110 \$	par unité
3,60	Difficulté d'accès au site	330 \$	par unité
3,61	Éléments hors liste	400 \$	par unité
3,62	Galerie et garde-corps en bois traité (C.N.)	343 \$	par mètre carré
3,63	Structure et garde-corps en métal (C.N.)	550 \$	par mètre carré
3,64	Structure de galerie et garde-corps en acier galvanisé (C.N.)	660 \$	par mètre carré
3,65	Escalier avec garde-corps en bois (C.N.)	143 \$	par marche
3,66	Escalier et garde-corps en métal et marche en bois (C.N.)	220 \$	par marche
3,67	Escalier et garde-corps galvanisé (C.N.)	275 \$	par marche
3,68	Marche (C.N.)	68 \$	par unité
3,69	Pontage de bois (C.N.)	97 \$	par mètre carré
3,70	Pontage de fibre de verre (C.N.)	72 \$	par mètre carré
3,71	Garde-corps en bois traité (C.N.)	97 \$	par mètre linéaire
3,72	Garde-corps en métal galvanisé ou en aluminium (C.N.)	182 \$	par mètre linéaire
3,73	Colonne de charpente (C.N.)	55 \$	par mètre linéaire
3,74	Soffite perforé (C.N.)	50 \$	par mètre carré
3,75	Soffite en pin (C.N.)	83 \$	par mètre carré
3,76	Fascia émaillé (C.N.)	28 \$	par mètre linéaire
3,77	Cabanon de descente de cave (C.N.)	3 300 \$	par unité
3,78	Rangement sur balcon (C.N.)	688 \$	par unité
3,79	Mur-écran (C.N.)	97 \$	par mètre carré

3,80	Marquise (C.N.)	481 \$	par mètre carré
3,81	Équerre de métal (C.N.)	275 \$	par unité

#### **SECTION 4 - TOITURE**

4,01	Dégarnissage de revêtement	54 \$	par mètre carré
4,02	Dégarnissage membrane	76 \$	par mètre carré
4,03	Dégarnissage de pontage	28 \$	par mètre carré
4,04	Contreplaqué ou aggloméré à plat	46 \$	par mètre carré
4,05	Contreplaqué 5/8" et nivellement avec lattes	72 \$	par mètre carré
4,06	Contreplaqué 5/8" et nivellement avec 2" x 3"	99 \$	par mètre carré
4,07	Construction d'un parapet	193 \$	par mètre linéaire
4,08	Construction d'une toiture	237 \$	par mètre carré
4,09	Membrane élastomère	98 \$	par mètre carré
4,10	Membrane autocollante	35 \$	par mètre carré
4,11	Bardeau d'asphalte	90 \$	par mètre carré
4,12	Bardeaux de cèdre	269 \$	par mètre carré
4,13	Bardeaux d'ardoise	269 \$	par mètre carré
4,14	Tôle émaillée nervurée	86 \$	par mètre carré
4,15	Tôle de type traditionnelle inoxydable ou cuivre	340 \$	par mètre carré
4,16	Tôle de type traditionnelle en galvanisé	285 \$	par mètre carré
4,17	Recouvrement de lucarne en tôle traditionnelle	1 188 \$	par unité
4,18	Construction de lucarne	4 620 \$	par unité
4,19	Ventilateur d'entretoit construction neuve	165 \$	par unité
4,20	Ventilateur d'entretoit (rénovation)	440 \$	par unité
4,21	Ventilateur d'entretoit traditionnel	770 \$	par unité
4,22	Déflecteur d'air	18 \$	par mètre linéaire
4,23	Grille de ventilation	248 \$	par unité
4,24	Drain de toit	308 \$	par unité
4,25	Solin métallique	45 \$	par mètre linéaire
4,26	Fascia émaillé	24 \$	par mètre linéaire
4,27	Fascia d'acier galvanisé	33 \$	par mètre linéaire
4,28	Revêtement de sous face d'un avant-toit en alum. perforé	59 \$	par mètre carré
4,29	Revêtement de la sous-face d'un avant-toit en pin	121 \$	par mètre carré
4,30	Trappe d'accès au toit	792 \$	par unité



4,31	Gouttière et descente en aluminium	45 \$	par mètre linéaire
4,32	Gouttière galvanisée	108 \$	par mètre linéaire
4,33	Descente de gouttière cannelée	54 \$	par mètre linéaire
4,34	Descente de gouttière rectangulaire	125 \$	par mètre linéaire
4,35	Peinture de toiture	83 \$	par mètre carré
4,36	Arrêt de glace	330 \$	par mètre linéaire
4,37	Travaux minimums	400 \$	par unité
4,38	Échafaudage	110 \$	par unité
4,39	Conteneur	792 \$	par unité
4,40	Difficulté d'accès au site	330 \$	par unité
4,41	Éléments hors liste	400 \$	par unité
4,42	Construction d'une toiture	193 \$	par mètre carré
4,43	Contreplaqué ou aggloméré à plat (C.N.)	28 \$	par mètre carré
4,44	Membrane élastomère (C.N.)	69 \$	par mètre carré
4,45	Bardeau d'asphalte (C.N.)	50 \$	par mètre carré
4,46	Tôle émaillée nervurée (C.N.)	72 \$	par mètre carré
4,47	Grille de ventilation (C.N.)	207 \$	par unité
4,48	Drain de toit (C.N.)	240 \$	par unité
4,49	Solin métallique (C.N.)	46 \$	par mètre linéaire
4,50	Fascia émaillé (C.N.)	28 \$	par mètre linéaire
4,51	Trappe d'accès au toit (C.N.)	660 \$	par unité
4,52	Gouttière et descente en aluminium (C.N.)	20 \$	par mètre linéaire

## **SECTION 5 - STRUCTURE ET OUVRAGE DE BÉTON**

5,01	Démolition de masse de béton ou roc	915 \$	par mètre cube
5,02	Démentèlement de marche de Béton	88 \$	par marche
5,03	Démentèlement trottoir de Béton, dalle, asphalte	150 \$	par mètre carré
5,04	Conteneur	720 \$	par unité
5,05	Fondation de béton (remplacement)	1 210 \$	par mètre linéaire
5,06	Fondation de béton (agrandissement)	856 \$	par mètre linéaire
5,07	Lever et déplacer un bâtiment	257 \$	par mètre carré
5,08	Muret de béton et réparation	531 \$	par mètre linéaire
5,09	Pompe à béton	770 \$	par unité
5,10	Mur de bloc de béton 4"	157 \$	par mètre carré

5,11	Mur de bloc de béton 6"	184 \$	par mètre carré
5,12	Descente de cave	5 500 \$	par unité
5,13	Réfection de fondation de pierres	360 \$	par mètre carré
5,14	Sciage de béton	94 \$	par mètre linéaire
5,15	Réparation de fissures	500 \$	par unité
5,16	Enduit hydrofuge pour fondation	60 \$	par mètre carré
5,17	Membrane autocollante sur fondation	61 \$	par mètre carré
5,18	Semelle sous colonne	198 \$	par unité
5,19	Pilier de béton (sonotube)	380 \$	par unité
5,20	Base d'escalier en béton	292 \$	par unité
5,21	Dalle de béton (bâtiment existant)	100 \$	par mètre carré
5,22	Dalle de béton (construction neuve)	50 \$	par mètre carré
5,23	Perron en béton préfabriqué	390 \$	par mètre carré
5,24	Drain agricole extérieur	491 \$	par mètre linéaire
5,25	Cheminée d'accès au drain	187 \$	par unité
5,26	Drain agricole intérieur	33 \$	par mètre linéaire
5,27	Raccorder le drain agricole à l'intérieur	1 320 \$	par unité
5,28	Concassé ou sable	40 \$	par mètre carré
5,29	Poutre structurale	150 \$	par mètre linéaire
5,30	Poutrelle d'acier ajourée	88 \$	par mètre linéaire
5,31	Poutrelle de bois ajourée	33 \$	par mètre linéaire
5,32	Charpente 58x68 ou 88 (2x3 ou 4)	13 \$	par mètre linéaire
5,33	Charpente 38 x 138 mm (2x6)	19 \$	par mètre linéaire
5,34	Charpente (2x8 ou 10)	28 \$	par mètre linéaire
5,35	Colonne de bois ou de métal	154 \$	par unité
5,36	Ferme de toit	101 \$	par mètre carré
5,37	Excavation manuelle	275 \$	par mètre cube
5,38	Excavation mécanique 10 m3 et moins	168 \$	par mètre cube
5,39	Excavation mécanique plus de 10 m3	79 \$	par mètre cube
5,40	Construction d'un trottoir	413 \$	par mètre carré
5,41	Bordure de béton	30 \$	par mètre linéaire
5,42	Mur d'interbloc	462 \$	par mètre linéaire
5,43	Remblayage	66 \$	par mètre cube
5,44	Pavage d'interblocs	175 \$	par mètre carré
5,45	Pose d'asphalte	80 \$	par mètre carré

5,46	Rampe d'accès en béton	654 \$	par mètre carré
5,47	Rampe d'accès en bois traité	438 \$	par mètre carré
5,48	Rampe d'accès moins de 24 pouces de hauteur	214 \$	par mètre carré
5,49	Pose de gazon	32 \$	par mètre carré
5,50	Pose de clôture de bois	160 \$	par mètre linéaire
5,51	Pose de clôture de maille	123 \$	par mètre linéaire
5,52	Plantation d'une haie	79 \$	par mètre linéaire
5,53	Plantation d'arbuste	84 \$	par unité
5,54	Plantation d'arbres	343 \$	par unité
5,55	Pieux de galerie et d'annexe	250 \$	par unité
5,56	Pieux vissés pour la stabilisation d'une nouvelle fondation	825 \$	par unité
5,57	Pieux stabilisation jusqu'à 5 pieux	3 400 \$	par unité
5,58	Pieux stabilisation plus de 12 pieux	2 400 \$	par unité
5,59	Plaque d'acier pour fissures	253 \$	par unité
5,60	Ouverture de chantier	700 \$	par unité
5,61	Nettoyage de chantier	550 \$	par unité
5,62	Difficulté d'accès au site	330 \$	par unité
5,63	Éléments hors liste	400 \$	par unité
5,64	Travaux minimums	400 \$	par unité
5,65	Fondation de béton (C.N.)	440 \$	par mètre linéaire
5,66	Descente de cave (C.N.)	2 750 \$	par unité
5,67	Semelle sous colonne (C.N.)	165 \$	par unité
5,68	Pilier de béton (C.N.)	316 \$	par unité
5,69	Base d'escalier en béton (C.N.)	242 \$	par unité
5,70	Poutre structurale (C.N.)	124 \$	par mètre linéaire
5,71	Poutrelle de bois ajourée (C.N.)	17 \$	par mètre linéaire
5,72	Charpente 38 x 138mm (2x6) (C.N.)	14 \$	par mètre linéaire
5,73	Charpente (2 x 8 ou 10) (C.N.)	20 \$	par mètre linéaire
5,74	Colonne de bois ou de métal (C.N.)	154 \$	par unité
5,75	Ferme de toit (C.N.)	83 \$	par mètre carré
5,76	Mur d'interblocs (C.N.)	385 \$	par mètre linéaire
5,77	Pavage d'interblocs (C.N.)	97 \$	par mètre carré
5,78	Pose d'asphalte (C.N.)	75 \$	par mètre carré
5,79	Pose de gazon (C.N.)	20 \$	par mètre carré
5,80	Pieux de galerie et d'annexe (C.N.)	220 \$	par unité

## **SECTION 6 - PLANCHER**

6,01	Dégarnissage léger	17 \$	par mètre carré
6,02	Dégarnissage de céramique	30 \$	par mètre carré
6,03	Dégarnissage de pontage	33 \$	par mètre carré
6,04	Contreplaqué à plat 3/8"	29 \$	par mètre carré
6,05	Contreplaqué à plat 5/8"	32 \$	par mètre carré
6,06	Contreplaqué à plat 3/4"	36 \$	par mètre carré
6,07	Béton autonivelant	21 \$	par mètre carré
6,08	Nivellement par contreplaqué ou par béton gypse	60 \$	par mètre carré
6,09	Construction d'un plancher (structure et contreplaqué)	138 \$	par mètre carré
6,10	Revêtement de plancher	100 \$	par mètre carré
6,11	Céramique	130 \$	par mètre carré
6,12	Couvre-plancher de bois	105 \$	par mètre carré
6,13	Sablage et vernis	40 \$	par mètre carré
6,14	Revêtement de marche	60 \$	par unité
6,15	Éléments hors liste	400 \$	par unité
6,16	Construction d'un plancher (struc. et contreplaqué) (C.N)	80 \$	par mètre carré
6,17	Contreplaqué à plat (C.N.)	28 \$	par mètre carré
6,18	Revêtement de plancher (C.N.)	55 \$	par mètre carré
6,19	Céramique (C.N.)	83 \$	par mètre carré
6,20	Couvre-plancher de bois (C.N.)	88 \$	par mètre carré
6,21	Revêtement de marche (C.N.)	55 \$	par mètre carré

## **SECTION 7 - ENDUITS ET BOISERIES**

7,01	Dégarnissage	61 \$	par mètre carré
7,02	Dégarnissage partiel	79 \$	par mètre carré
7,03	Démolition de cloison	35 \$	par mètre carré
7,04	Démolition de cheminée	462 \$	par étage
7,05	Dégarnissage escalier intérieur	24 \$	par marche
7,06	Démolition armoire modulaire	76 \$	par mètre linéaire
7,07	Enlever une porte et son cadre	247 \$	par unité

7,08	Conteneur	720 \$	par unité
7,09	Construction de cloisons	363 \$	par mètre linéaire
7,10	Pose de fourrure	13 \$	par mètre carré
7,11	Pose de gypse	60 \$	par mètre carré
7,12	Retombé de gypse pour conduit	185 \$	par mètre linéaire
7,13	Plafond suspendu coupe-feu	67 \$	par mètre carré
7,14	Trape d'accès au comble	350 \$	par unité
7,15	Réparation d'enduit	35 \$	par mètre carré
7,16	Céramique murale pour contour de bain	150 \$	par mètre carré
7,17	Contour complet du bain en panneau acrylique	389 \$	par unité
7,18	Escalier intérieur métallique	396 \$	par marche
7,19	Marche d'angle	254 \$	par unité
7,20	Escalier en bois franc	290 \$	par marche
7,21	Escalier de cave en épinette	60 \$	par marche
7,22	Escalier cloisonné	115 \$	par marche
7,23	Escalier d'issue dans une cage d'escalier	303 \$	par marche
7,24	Marches d'angles ou palier d'escalier (supplément)	1 100 \$	par unité
7,25	Main courante en métal	128 \$	par mètre linéaire
7,26	Main courante en bois	85 \$	par mètre linéaire
7,27	Rehaussement de garde-corps	160 \$	par mètre linéaire
7,28	Garde-corps en métal	227 \$	par mètre linéaire
7,29	Garde-corps en bois standard	220 \$	par mètre linéaire
7,30	Garde-corps en bois et métal architectural	495 \$	par mètre linéaire
7,31	Plinthe en fibre de bois	8 \$	par mètre linéaire
7,32	Plinthe en bois	24 \$	par mètre linéaire
7,33	Percer ou obturer une ouverture (mur intérieur)	280 \$	par unité
7,34	Porte intérieure à âme vide	360 \$	par unité
7,35	Porte 20 minutes en bois plein sans cadre	550 \$	par unité
7,36	Porte et cadre coupe-feu 20 minutes en bois	900 \$	par unité
7,37	Porte et cadre coupe-feu 45 minutes métal	1 400 \$	par unité
7,38	Ferme-porte charnière	98 \$	par unité
7,39	Ferme-porte hydraulique	329 \$	par unité
7,40	Poignée de porte	123 \$	par unité
7,41	Barre panique	495 \$	par unité
7,42	Seuil rétractable	330 \$	par unité

7,43	Coupe-fumée	44 \$	par unité
7,44	Volet coupe-feu	248 \$	par unité
7,45	Armoire, partie basse	1 023 \$	par mètre linéaire
7,46	Armoire, partie haute	825 \$	par mètre linéaire
7,47	Armoire partie basse, partie haute et comptoir	1 782 \$	par mètre linéaire
7,48	Dessus de comptoir	270 \$	par mètre linéaire
7,49	Vanité de salle de bain	500 \$	par mètre linéaire
7,50	Armoire de buanderie	410 \$	par unité
7,51	Tablette et barre à cintres	101 \$	par mètre linéaire
7,52	Pharmacie et miroir	208 \$	par unité
7,53	Accessoires de salle de bain	138 \$	par unité
7,54	Sortie de sècheuse	330 \$	par unité
7,55	Rangement au sous-sol	550 \$	par unité
7,56	Casier postal	528 \$	par unité
7,57	Peinture	20 \$	par mètre carré
7,58	Difficulté d'accès au site	330 \$	par unité
7,59	Travaux minimums	400 \$	par unité
7,60	Éléments hors liste	400 \$	par unité
7,61	Construction de cloisons (C.N.)	72 \$	par mètre carré
7,62	Pose de gypse sur fourrure (C.N.)	55 \$	par mètre carré
7,63	Retombé de gypse pour conduit (C.N.)	154 \$	par mètre linéaire
7,64	Céramique murale pour contour de bain (C.N.)	99 \$	par mètre carré
7,65	Escalier intérieur métallique (C.N.)	330 \$	par marche
7,66	Escalier en bois franc (C.N.)	242 \$	par marche
7,67	Escalier cloisonné (C.N.)	77 \$	par marche
7,68	Main courante (C.N.)	44 \$	par mètre linéaire
7,69	Garde-corps en bois standard (C.N.)	179 \$	par mètre linéaire
7,70	Plinthe bois pressé (C.N.)	7 \$	par mètre linéaire
7,71	Plinthe en bois (C.N.)	20 \$	par mètre linéaire
7,72	Porte intérieure à âme vide (C.N.)	330 \$	par unité
7,73	Porte coupe-feu 20 minutes en bois (C.N.)	550 \$	par unité
7,74	Porte coupe-feu 45 minutes métal (C.N.)	1 040 \$	par unité
7,75	Ferme-porte hydraulique (C.N.)	248 \$	par unité
7,76	Ferme-porte charnière (C.N.)	94 \$	par unité
7,77	Armoire partie basse, partie haute et comptoir (C.N.)	1 056 \$	par mètre linéaire

7,78	Armoire, partie basse (C.N.)	603 \$	par mètre linéaire
7,79	Armoire, partie haute (C.N.)	485 \$	par mètre linéaire
7,80	Vanité de salle de bain (C.N.)	550 \$	par mètre linéaire
7,81	Armoire de buanderie (C.N.)	452 \$	par unité
7,82	Tablette et barre à cintres (C.N.)	77 \$	par mètre linéaire
7,83	Pharmacie et miroir (C.N.)	110 \$	par unité
7,84	Accessoires de salle de bain (C.N.)	138 \$	par unité
7,85	Sortie de sècheuse (C.N.)	330 \$	par unité
7,86	Rangement au sous-sol (C.N.)	550 \$	par unité
7,87	Casier postal (C.N.)	440 \$	par unité
7,88	Peinture (C.N.)	10 \$	par mètre carré

## **SECTION 8 - ÉLECTRICITÉ - CHAUFFAGE VENTILATION**

8,01	Entrée 200 ampères	2 630 \$	par unité
8,02	Entrée 400 ampères	6 600 \$	par unité
8,03	Entrée 600 ampères	9 075 \$	par unité
8,04	Entrée 800 ampères	12 100 \$	par unité
8,05	Panneau de distribution pour chambre ou studio	1 200 \$	par unité
8,06	Panneau de distribution pour logement	1 500 \$	par unité
8,07	Remplacement d'un disjoncteur	200 \$	par unité
8,08	Déplacement de mât électrique	798 \$	par unité
8,09	Remplacement d'un mât électrique	1 320 \$	par unité
8,10	Déplacement de l'entrée électrique	2 200 \$	par unité
8,11	Déplacer le compteur d'Hydro	2 200 \$	par unité
8,12	Refilage de chambre	1 155 \$	par unité
8,13	Refilage d'un studio	1 733 \$	par unité
8,14	Refilage de logement (2 ou 3 c.c)	3 208 \$	par unité
8,15	Refilage de logement (plus que 3 c.c)	4 250 \$	par unité
8,16	Sortie électrique	175 \$	par unité
8,17	Prise de poêle ou sècheuse	400 \$	par unité
8,18	Prise protégée	220 \$	par unité
8,19	Prise extérieure	200 \$	par unité
8,20	Luminaire intérieur	150 \$	par unité
8,21	Luminaire extérieur	165 \$	par unité

8,22	Luminaire Lampadaire architectural sur mur	1 320 \$	par unité
8,23	Luminaire Lampadaire architectural sur pied	3 190 \$	par unité
8,24	Indicateur d'issue	385 \$	par unité
8,25	Unité d'éclairage d'urgence	275 \$	par unité
8,26	Détecteur de fumée, chaleur, monoxyde ou avert. de fumée	325 \$	par unité
8,27	Détecteur de monoxyde de carbone (garage intérieur)	550 \$	par unité
8,28	Ventilateur de salle de bain (ajout)	650 \$	par unité
8,29	Ventilateur de salle de bain (remplacement)	450 \$	par unité
8,30	Ventilateur de cuisine (ajout)	990 \$	par unité
8,31	Ventilateur de cuisine seulement (remplacement)	488 \$	par unité
8,32	Échangeur d'air pour maison unifamilial	3 300 \$	par unité
8,33	Échangeur d'air logement	1 320 \$	par unité
8,34	Ventilateur et volet contrôlé	2 420 \$	par unité
8,35	Fournaise électrique (installation)	4 000 \$	par unité
8,36	Convecteur	423 \$	par unité
8,37	Plinthe de chauffage	400 \$	par unité
8,38	Thermostat	180 \$	par unité
8,39	Système d'alarme sécurité incendie	5 280 \$	par unité
8,40	Sonnerie	193 \$	par unité
8,41	Retenue de porte magnétique	523 \$	par unité
8,42	Interphone et gâche électrique	738 \$	par logement
8,43	Ouvre-porte automatique	2 500 \$	par unité
8,44	Protection des fils aériens	3 300 \$	par unité
8,45	Raccord Bell, Hydro, sécurité incendie	415 \$	par unité
8,46	Travaux minimums	400 \$	par unité
8,47	Difficulté d'accès au site	330 \$	par unité
8,48	Réparation suite au refileage électrique	1 980 \$	par logement
8,49	Éléments hors liste	400 \$	par unité
8,50	Entrée 200 ampères (C.N.)	2 475 \$	par unité
8,51	Entrée 400 ampères (C.N.)	5 500 \$	par unité
8,52	Entrée 600 ampères (C.N.)	8 250 \$	par unité
8,53	Entrée 800 ampères (C.N.)	11 000 \$	par unité
8,54	Panneau de distribution pour chambre ou studio (C.N.)	825 \$	par unité
8,55	Panneau de distribution pour logement (C.N.)	1 513 \$	par unité
8,56	Refileage de chambre (C.N.)	963 \$	par unité



8,57	Refilage de logement (2 ou 3 c.c) (C.N.)	2 475 \$	par unité
8,58	Refilage de logement (plus que 3 c.c) (C.N.)	3 300 \$	par unité
8,59	Indicateur d'issue (C.N.)	275 \$	par unité
8,60	Unité d'éclairage d'urgence (C.N.)	275 \$	par unité
8,61	Détecteur de fumée, chaleur, monoxyde ou avert. fumée (C.N.)	138 \$	par unité
8,62	Ventilateur de salle de bain (C.N.)	440 \$	par unité
8,63	Ventilateur de cuisine (C.N.)	495 \$	par unité
8,64	Plinthe de chauffage (C.N.)	43 \$	par mètre carré
8,65	Système d'alarme sécurité incendie (C.N.)	4 400 \$	par unité
8,66	Sonnerie (C.N.)	193 \$	par unité
8,67	Interphone (C.N.)	347 \$	par unité
8,68	Raccord Bell, Hydro, sécurité incendie (C.N.)	110 \$	par unité

#### **SECTION 9 - PLOMBERIE ET CHAUFFAGE**

9,01	Dégarnissage de plomberie	55 \$	par unité
9,02	Enlever une baignoire ou douche	149 \$	par unité
9,03	Fournaise de fonte (évacuation)	990 \$	par unité
9,04	Réservoir d'huile (évacuation)	600 \$	par unité
9,05	Réservoir d'huile sous terrain (évacuation)	3 000 \$	par unité
9,06	Conteneur	792 \$	par unité
9,07	Plomberie complète (logement)	8 140 \$	par unité
9,08	Plomberie complète incombustible (logement)	10 164 \$	par unité
9,09	Brut plomberie cave	1 524 \$	par unité
9,10	Remplacement d'une ligne d'alimentation	44 \$	par mètre linéaire
9,11	Alimentation d'un appareil	550 \$	par unité
9,12	Alimentation d'une salle de bain	1 100 \$	par unité
9,13	Alimentation de logement	2 200 \$	par unité
9,14	Évacuation d'un appareil	550 \$	par unité
9,15	Évacuation d'une salle de bain	1 100 \$	par unité
9,16	Évacuation de logement	2 200 \$	par unité
9,17	Raccordement (égout et aqueduc)	715 \$	par mètre linéaire
9,18	Entrée d'eau de la ville	4 620 \$	par unité
9,19	Réducteur de pression	198 \$	par unité
9,20	Cabinet de toilette	591 \$	par unité

9,21	Recouvrement de baignoire	816 \$	par unité
9,22	Baignoire	1 105 \$	par unité
9,23	Douche	1 623 \$	par unité
9,24	Lavabo	587 \$	par unité
9,25	Évier de cuisine	640 \$	par unité
9,26	Robinetterie	350 \$	par unité
9,27	Valve d'arrêt sur appareil de plomberie	55 \$	par unité
9,28	Cabinet de toilette (déplacement)	361 \$	par unité
9,29	Chauffe-eau 180 litres (40 gal.)	711 \$	par unité
9,30	Chauffe-eau 270 litres (60 gal.)	816 \$	par unité
9,31	Pompe et puisard	816 \$	par unité
9,32	Drain de toit	825 \$	par unité
9,33	Clapet de retenue	450 \$	par unité
9,34	Fosse septique	3 300 \$	par unité
9,35	Champ d'épuration	5 500 \$	par unité
9,36	Station de pompage pour installation septique	2 750 \$	par unité
9,37	Système de traitement pour installation septique	11 000 \$	par unité
9,38	Conduit pour installation septique	253 \$	par mètre linéaire
9,39	Tête de gicleur (résidentiel)	253 \$	par unité
9,40	Gicleur (entrée 50mm)	6 600 \$	par unité
9,41	Gicleur (entrée plus de 50mm)	9 504 \$	par unité
9,42	Cabinet pour boyau incendie	3 432 \$	par unité
9,43	Extincteur chimique	264 \$	par unité
9,44	Fournaise à l'huile (installation)	3 710 \$	par unité
9,45	Réservoir à l'huile (installation)	1 186 \$	par unité
9,46	Calorifère (réparation)	440 \$	par unité
9,47	Calorifère eau chaude (installation)	660 \$	par unité
9,48	Vanne thermostatique	292 \$	par unité
9,49	Réparation suite aux travaux de plomberie	1 980 \$	par logement
9,50	Travaux minimums	400 \$	par unité
9,51	Difficulté d'accès au site	330 \$	par unité
9,52	Éléments hors liste	400 \$	par unité
9,53	Plomberie complète (logement)	5 940 \$	par unité
9,54	Plomberie complète incombustible (logement)	8 470 \$	par unité
9,55	Drain de toit	688 \$	par unité

9,56	Gicleur (entrée 50mm)	5 500 \$	par unité
9,57	Gicleur (entrée plus de 50mm)	7 920 \$	par unité
9,58	Cabinet pour boyau incendie	2 860 \$	par unité
9,59	Extincteur chimique	220 \$	par unité

## **SECTION 10 - ISOLATION ET INSONORISATION**

10,01	Décontamination d'amiante	138 \$	par mètre carré
10,02	Laine minérale 89mm (3 ½")	28 \$	par mètre carré
10,03	Laine minérale (5½")	40 \$	par mètre carré
10,04	Laine d'entretoit	12 \$	par mètre carré
10,05	Pare-vapeur	12 \$	par mètre carré
10,06	Isolant rigide (1½") avec pare-vapeur	29 \$	par mètre carré
10,07	Isolant rigide (1")	17 \$	par mètre carré
10,08	Isolant rigide (1½")	22 \$	par mètre carré
10,09	Isolant rigide (2")	25 \$	par mètre carré
10,10	Isolant giclé pour solive de rive	25 \$	par mètre linéaire
10,11	Isolant giclé 1" d'épaisseur	17 \$	par mètre carré
10,12	Isolant giclé 2" d'épaisseur	42 \$	par mètre carré
10,13	Isolant giclé 4" d'épaisseur	66 \$	par mètre carré
10,14	Isolant giclé d'entretoit	31 \$	par mètre carré
10,15	Enduit ignifuge sur isolant giclé	28 \$	par mètre carré
10,16	Scellant coupe feu	50 \$	par unité
10,17	Laine insonorisante	22 \$	par mètre carré
10,18	Barre résiliente	12 \$	par mètre carré
10,19	Carton-fibre acoustique	20 \$	par mètre carré
10,20	Laine isolante (C.N.)	13 \$	par mètre carré
10,21	Carton-fibre acoustique (C.N.)	14 \$	par mètre carré

## **Avis de motion**

*Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera soumis pour adoption un règlement modifiant le Règlement sur le programme d'intervention et de restauration de bâtiments situés dans des secteurs à valeur patrimoniale afin d'ajouter des bâtiments à valeur patrimoniale à la liste des bâtiments admissibles au versement d'une subvention.*

*Ce règlement hausse à 50 % le pourcentage d'aide des dépenses admissibles, à l'exception des travaux de restauration de toitures traditionnelles pour lesquels l'aide financière accordée peut atteindre 70 % de la dépense admissible.*

*Enfin, ce règlement augmente à 50 000 \$ le maximum de la subvention versée pour un immeuble lorsque les travaux portent sur la restauration de la toiture traditionnelle.*